



# Le trait d'union Ayvellois

OCTOBRE 2021

N° 62



## SOMMAIRE

- P 2 □ Édito du maire
- P 3 et 4 □ Infos communales
- P 5 □ Environnement
- P 6 et 7 □ Ecole
- P 8 □ Travaux
- P 9 □ Un clin d'œil du passé
- P 10 et 11 □ Retour sur images
- P 12 □ Infos utiles
- P 13 □ Incivilités
- P 14 □ Associations FACILE
- P 15 □ Bricolage
- P 16 □ Divertissements et festivités

*Documents joints: arrêté municipal  
concernant l'entretien des trottoirs  
Document sur la qualité de l'eau*



## À la question la commune continue-t-elle à investir?

Après la dernière phase d'enfouissement de la rue de Chalandry, c'est l'accessibilité des bâtiments qui est en cours. Des rampes d'accès aux différentes classes sont en phase de finition. La mairie n'échappe pas au programme avec son monte personnes. Et quoique l'on en dise le choix de réaliser cet ouvrage a été réfléchi. Garder le secrétariat et la salle du conseil à l'étage nous évite de revenir plus de trente ans en arrière dans l'ancienne mairie avec une seule et unique pièce.

C'est ce qui aurait pu se produire si nous n'avions pas fait ce choix. La salle du bas aurait été condamnée, plus de locations et d'associations dans cette pièce. Secrétariat et salle du conseil auraient cohabité, soyons sérieux! Pour noircir le tableau, les étages auraient été condamnés : pas de moyen d'accessibilité pour les personnes PMR donc bâtiment fermé. Quel gâchis!

Le terrain de sports se métamorphose avec la création de plusieurs terrains spécifiques : un foot à cinq synthétique unique à ce jour dans les Ardennes, un terrain multisport et 4 terrains de pétanque homologués. Nous continuons à accompagner le club de foot avec ses 200 licenciés.

La salle des associations va faire peau neuve. De même, certains détracteurs ne comprennent pas le pourquoi. Si l'on refait la genèse de cette histoire, des travaux ont eu lieu en 2003. Mais pour avoir une homologation de la préfecture il aurait fallu la déclarer avec tous les documents nécessaires entre autres : accessibilité, charpente isolée coupe-feu, nombre d'évacuations... Ce ne fût pas le choix d'une personne de l'époque et depuis, la préfecture me rappelle constamment de remédier à cet état de fait.

Donc cette rénovation conduit à une refonte complète : rampe d'accessibilité, création d'un vestiaire et de vrais sanitaires conformes PMR et une légère diminution de la surface de la salle en créant une cuisine et un local de rangement. Cette réduction de surface nous fait entrer dans la catégorie 5 des Etablissements Recevant du Public moins contraignante financièrement nécessitant moins de contrôles obligatoires et moins de normes imposées car en France elles sont nombreuses.

La structure extérieure sera complètement revue ainsi que la toiture (fibro amiantée) et des panneaux solaires y seront également installés.

Pour terminer, le clos Barrois avant la fin de l'année aura un éclairage public remis à neuf.

### **Nous continuons à investir.**

Tous ces investissements sont en partie subventionnés par l'Etat avec le plan de relance, la Région, le Département, la Fédération Française de Football, la Fédération d'électricité, à hauteur de 40% à 70%.

### **Sommes-nous prêts à réduire nos déchets?**

#### **Tri des déchets : on accélère !**

Autre défi de taille : **détourner 8000 tonnes** annuelles de déchets sur 40 000 produites chaque année et ainsi nous préserverons notre environnement et éviterons de verser à l'état des millions d'euros dans le cadre de la taxe sur les activités polluantes et certainement nous permettre de réaliser des économies.

Rappel de plusieurs pistes ou conseils pour y parvenir ; éviter d'acheter **des produits suremballés, privilégier les objets réutilisables, prohiber les objets à usage unique, s'équiper d'un composteur. Afin d'éviter 30 kilos de papier dans votre boîte aux lettres équipez là d'un autocollant « stop pub ».**

**Autre gros avantage dans les Ardennes, tous les emballages vont dans la poubelle jaune.**

Deux mesures phares pour accompagner la réduction des tonnages et des dépenses de fonctionnement vont être mises en place :

**La mise en place de la Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)**  
⇒ Sur d'autres territoires elle a fait ses preuves avec une réduction de 13%.

**L'accroissement de la collecte du verre :**

⇒ Nous sommes sur le territoire d'Ardenne Métropole inférieur de 6 kilos/habitant/an à la moyenne départementale (30 contre 36)

Pour La TEOMI un démarrage à blanc aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Tous ces efforts ne peuvent se faire sans vous et c'est faisable.**

Pour les incivilités dans le village, je me passe de commentaire, les mots pourraient dépasser ma pensée, Un seul mot: **décourageant !!!!!!!**

**Philippe LEBRETON.**

## UN POINT SUR LES IMPOTS LOCAUX



**Sur la taxe foncière** : un décret du ministère de la transition écologique du 19/10/2020 a transformé l'Établissement Public Foncier de Lorraine en EPF de Grand Est qui sera compétent sur huit départements de la région Grand Est dont les départements de l'ex Champagne Ardenne pour la totalité des communes des départements.

**L'EPF de Grand Est a pour vocation de soutenir l'aménagement d'équipements sociaux.**

Par conséquent la création de cet EPF institue la mise en place de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) sur les impositions de taxes foncières et CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) à compter de 2021.

**Cette taxe apparaît sur la taxe foncière 2021, dans la colonne « taxes spéciales » au taux de 0,0448 %.**

Le montant de la cotisation reste limité à un ou quelques euros avec ce taux 2021. Il évoluera en fonction du budget de cet établissement et sera spécifique à chaque département.

**Rappel** : le taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties inclut désormais le taux communal et le taux départemental. Ainsi, la colonne département n'existe plus. La cotisation communale figurant sur l'avis d'imposition ne revient pas en totalité à la commune (cf article BUDGET page 3 bulletin n°61 de juin 2021).



La mise en œuvre prochaine de la taxe d'élimination des ordures ménagères incitative (TEOMI) doit nous permettre de réduire notre production de déchets ménagers. De nombreux appels téléphoniques, courriers et visites ont été réalisés car nous avons notamment besoin pour chaque logement de l'identité de l'occupant et de la composition du foyer. Merci de nous signaler les changements.

## NOUVEAUX ARRIVANTS

**Nous souhaitons rappeler aux nouveaux arrivants qu'il est important de venir rapidement en mairie pour se présenter** dans le but de bien les identifier pour, par exemple, asseoir correctement cette taxe mais aussi s'inscrire sur les listes électorales, découvrir le site internet de la commune etc....



## Le recensement est OBLIGATOIRE et CONFIDENTIEL



**Le recensement** prévu du 21 janvier au 20 février 2021 avait été reporté. Il sera réalisé du 20 janvier au 19 février 2022.

### Modalités :

Dépôt dans la boîte aux lettres des documents pour se recenser en ligne par Internet.

En l'absence de recensement internet spontané, l'agent recenseur va rencontrer les habitants.

Si les habitants ne peuvent pas répondre par Internet, l'agent recenseur leur remettra, en plus de la notice, la feuille de logement et le(s) bulletin(s) individuel(s) et repassera récupérer les documents remplis.

Les agents recenseurs: Mmes PREVOTEAUX et NOIZET.

**Pour plus de détail sur le recensement, vous pouvez consulter l'article de l'an dernier dans le LTUA N°59 page 10. Le bulletin municipal est également consultable sur le site internet de la commune (lesayvelles.fr) dans le menu « Vie municipale » et le sous-menu « Bulletins municipaux ».**

## EXTRAITS du compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2021

### Pour plus de détails consultez les comptes rendus complets en ligne

**Participation financière fête patronale :** le conseil municipal décide de maintenir à 5 € le montant par ticket distribué aux enfants du village, âgés de moins de 12 ans.

**Participation financière au centre de loisirs d'été:** le conseil municipal décide de fixer à 4,5 € par enfant et par jour, la participation de la commune pour les enfants du village.

## ARRÊTÉ MUNICIPAL sur la propreté de la commune et l'entretien de l'espace public

Un arrêté municipal vient d'être publié concernant la propreté et l'entretien dans le village. (arrêté n°2021-025 du 30/09/2021)

Il porte sur le nettoyage des rues, le balayage et l'entretien des trottoirs et des caniveaux, la neige et le verglas, l'entretien des plantations bordant le domaine public, les déjections canines (des sacs sont disponibles en mairie), les poubelles... Il est par ailleurs rappelé l'interdiction de l'utilisation de désherbants (charte zéro phyto).

Il permet de rappeler les règles du bien vivre ensemble au profit de chacun et de la collectivité.

**Un exemplaire de cet arrêté est joint au présent bulletin.**

**Merci de le lire attentivement et de le respecter.**



### La commune loue :

Studio indépendant de 35 m<sup>2</sup> entièrement rénové avec cuisine équipée et cellier.

Chauffage électrique de nouvelle génération.

Loyer : 290 € / mois hors charges.

Contact : Mairie des Ayvelles au 03 24 37 88 37



### Décès de M. Jean-Luc GÉRARDIN

M. Gérardin est né le 18 décembre 1955 à Mézières. Originaire de Mohon, il y a passé sa jeunesse. Il s'est marié en 1979 et a habité avec son épouse aux Ayvelles depuis 1985. Ils ont eu une fille et deux petites filles.

Il a travaillé à la caisse primaire d'assurance maladie où il a fait toute sa carrière.

Il lisait beaucoup et était un grand collectionneur de capsules de champagne.

Il aimait rendre visite à sa fille qui réside dans le sud de la France.

M Gérardin habitait 11 rue des Mapailles. Il est décédé le 27 juin 2021 à Reims.



**Téléphone :** 03.24.37.88.37

**Site internet :** lesayvelles.fr

**Mail :** comunedesayvelles@wanadoo.fr

**Ouverture du secrétariat :** du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

**Maire ou Adjoints :** permanence le vendredi après-midi ou sur RDV

## OPÉRATION VILLAGE PROPRE

**Dimanche 4 juillet 2021** : malgré une météo capricieuse, l'opération "Village propre", initiée par Facile Anim', le club de foot et la municipalité a été un succès.

Une cinquantaine de personnes armées de pinces, gants et sacs ont répondu à l'appel et en 2 heures **une vingtaine de sacs de déchets ont été collectés** : bouteilles plastique et verre, mégots de cigarettes, masques, cannettes en alu, sacs plastique, capsules, bouchons...

### Quelques chiffres :

Un mégot de cigarette met 2 ans à se décomposer, un chewing gum 5 ans, une canette en aluminium de 200 à 500 ans, un sac en plastique 400 ans, le polystyrène 1000 ans et le verre 4 000 ans....



**Respectons notre environnement.**  
Nous comptons sur vous pour faire passer le message....



Une collation a été offerte en fin d'opération.

Nous remercions chaleureusement les courageux, petits et grands, qui ont participé à cette action !



## QUALITÉ DE L'EAU

L'Agence Régionale de Santé Grand Est assure le contrôle sanitaire des eaux distribuées par l'intermédiaire de laboratoires agréés par le Ministère chargé de la Santé.

Les bilans des analyses effectuées, plusieurs fois par an, sont régulièrement envoyés à la mairie.

Ils sont consultables dans les tableaux d'affichage du village et sur le site internet de la commune (<https://lesayvelles.fr/>).

**Le bilan de l'année 2020 est joint à ce bulletin.**

Avis sanitaire global : eau de bonne qualité

Date du dernier relevé : 09/09/2021

## RENTRÉE SCOLAIRE

Ce n'est pas moins de 161 élèves qui ont fait leur rentrée le 4 septembre sur le regroupement scolaire Les Ayvelles / Chalandry-Elaire.

La rentrée s'est faite en musique grâce à Alexandre (de Be a Musician) bien connu des enfants.

### Présentation des classes et de l'équipe pédagogique

#### Site Les Ayvelles

**PS/MS** 24 élèves Mme Felot  
et Mme Meyer le vendredi  
Mme Catherine Billy, ATSEM

**MS/GS** 23 élèves Mme Dehoche,  
Mme Marie Lacroix, ATSEM

**GS/CP** 23 élèves Mme Maslach

**CP/CE1** 24 élèves Mme Destrée  
et Mme Baty le mardi

#### Site de Chalandry-Elaire

**CE1/CE2** 23 élèves Mme Mahaut- Crussy

**CM1** 21 élèves Mme Schneider

**CM2** 22 élèves M Branchut

Mme Lambert et M. Verrier assurent l'aide aux Enfants en Situation de Handicap (AESH).  
Mme Claudie Michaux assure la cantine et la garderie et Mme Pascale Larue la cantine et l'accompagnement des enfants dans le bus.

Il est à noter que cette année encore les tarifs de la cantine et de la garderie n'ont pas subi d'augmentation.

**L'école ne gère pas les inscriptions à la cantine ou à la garderie. Merci de contacter directement les responsables du périscolaire au 06.33.54.70.49**

### Retour sur l'année scolaire dernière

**L'animation musicale** assurée par Alexandre dans toutes les classes tout au long de l'année scolaire, sur le thème « **Les émotions** », s'est finalisée par une vidéo que les parents ont pu récupérer en fin d'année. Une dernière animation musicale a eu lieu le 6 juillet pour chaque classe.



**Sortie de fin d'année** : Le 2 juillet, les classes de Mmes Destrée, Maslach et Dehoche se sont rendues au Centre Equestre « Juca ranch » où un pique-nique a eu lieu. L'après-midi a été consacrée à des jeux sportifs sur le site du stade encadrés par David Rousseau du Club de foot. Les enfants de la classe de Mme Felot ont rejoint le terrain de foot dans l'après-midi et ont participé également aux jeux.





## Traditionnelle remise de dictionnaires aux élèves de CM2

La cérémonie a eu lieu le mardi 6 juillet dans la cour de l'école de Chalandry-Elaire en la présence de M. Lebreton, Mmes Destrée et Simon pour Les Ayvelles et MM. Delforge, Branchut et Perraz pour Chalandry-Elaire.

## Depuis le début de la nouvelle année scolaire...

Les élections des parents d'élèves ont eu lieu le 8 octobre par correspondance.

Les élèves de CM1-CM2 ont débuté un cycle piscine le 20 septembre, cycle qui se terminera le 17 décembre.

Le photographe est passé à l'école le 22 octobre.

## Projets à venir....

- ◆ Projet jardin
- ◆ Aménagement et décoration de la cour par les élèves de la classe de Mme Maslach et Mme Destrée avec de vieux pneus qui seront peints
- ◆ Vente de sapin de Noël

## Le socle numérique

Le plan de relance du gouvernement visant à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19 comporte un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement. Ce plan concerne les communes qui ont déposé un projet construit avec l'équipe pédagogique sur la base d'un diagnostic de l'existant et d'objectifs validés par tous. La commune des Ayvelles a constitué et déposé un projet qui a été retenu et recevra une subvention allant de 50 à 70 % de la somme engagée pour ce projet fondé sur trois volets : l'équipement de matériel et réseaux informatiques (vidéoprojecteurs, ordinateur portable), les services et ressources numériques (ENT : Espace Numérique de Travail pour la communication entre parents et l'équipe pédagogique) et la formation des enseignants à la mise en place du 1<sup>er</sup> réseau social éducatif.



## Travaux de rénovation

La classe de Moyenne et Grande Section de Mme Dehoche a été remise en état et repeinte cet été, ainsi que le couloir séparant les deux classes côté rue de Sedan pour la grande joie des enfants, parents et enseignants.



## Tests salivaires le 1er octobre

Pour les enfants autorisés par leurs parents, une nouvelle série de tests salivaires a été effectuée par une sympathique équipe du laboratoire Bio Ard'Aisne, très attentionnée avec les élèves.

## Accessibilité des bâtiments

Depuis janvier 2015, les normes handicapés imposent que les bâtiments recevant du public soient accessibles en fauteuil roulant. La commune a débuté les travaux d'accessibilité :

à la mairie : installation d'un élévateur pour accéder au 1<sup>er</sup> étage

à l'école : création de rampes d'accès aux classes.

D'autres travaux sont prévus : accessibilité à l'église et aux vestiaires du terrain de foot.



A défaut des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, une forte amende aurait été due.



## Marquages au sol devant les garages

Devant le nombre incessants de véhicules stationnant devant les garages des habitations, un marquage au sol a été réalisé par l'agent communal tout le long de la rue du Bourg et sur une partie de la rue de Sedan.



## Terrain de jeux

Changement du grillage entre le terrain de jeux et les jardins municipaux.

**La commission de contrôle est passée pour les vérifications d'usage des installations du terrain de jeux et des buts de foot le 23 avril 2021.**

## Complexe sportif

Les travaux ont débuté fin septembre dans l'enceinte du stade de football pour la création du complexe sportif comprenant des terrains de pétanque, un city stade et un terrain de foot à 5.



**Nous avons déjà abordé la vie du village par la réglementation et les délibérations.**

**En lien avec le nouvel arrêté sur la propreté de la commune, revenons sur quelques moments relatifs à ce thème et à la circulation depuis la révolution française jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle.**

Une instruction du 21 germinal an IX de la République Française détermine « d'une manière claire et précise » les fonctions attribuées par la loi par le Préfet du département au maire du village. La police est instituée pour maintenir l'ordre public, la liberté, la propriété, la sûreté individuelle ;

Les maires sont chargés de la police administrative ;

**A cette époque, voici quelques délits dont la connaissance appartient aux Tribunaux de simple police**

► Toutes les contraventions à la sûreté et à la commodité de la voie publique : nettoyage, illumination des rues, enlèvement des décombres, démolition ou réparation des bâtiments qui menacent ruine, interdiction d'exposer aux fenêtres des objets qui puissent nuire par leur chute, défense de jeter des corps propres à blesser...

► La divagation des insensés, des furieux ou des animaux malfaisants

**Ne sont pas de la compétence des tribunaux de police**, les délits dont la peine est une amende au-dessus de la valeur de trois journées de travail ou un emprisonnement de plus de trois jours :

- L'état de dégradation des fours et cheminées lorsqu'il pourrait occasionner un incendie
- Les feux allumés dans les champs plus près que de cinquante toises, des maisons, bois, meules de foin
- La dégradation des greffes des arbres fruitiers, la dégradation ou la coupe des arbres
- L'inondation de l'héritage voisin en lui transmettant les eaux d'une manière nuisible
- Le déplacement ou la suppression des bornes ou arbres destinés à servir de limites, le maraudage ou larcin des productions de la terre...

**D'autres décisions, arrêtés et délibérations peuvent illustrer ce propos :**

► **Le 8 juin 1859** : La police municipale « considérant que le fumier déposé par le Sieur CORDIER JB aux AYVELLES entre sa maison et celle du Sieur MOLET JB, son voisin, occupe toute la largeur de la ruelle qui va du chemin de la prairie à la route impériale et y a une étendue d'environ cinq mètres de long de sorte que la ruelle en est totalement interceptée. Que ce dépôt de fumier est un obstacle pour la circulation des voitures et pour l'écoulement des eaux. Que ces eaux ne pouvant s'écouler pénètrent dans les fondations du mur de la maison du Sieur MOLET et inondent son écurie... Il est enjoint au Sieur CORDIER de laisser entre son fumier et le bâtiment du Sieur MOLET une distance de deux mètres pour faciliter l'écoulement des eaux. En temps de fenaison et de moisson il est demandé au Sieur CORDIER d'enlever le fumier pour rendre la ruelle parfaitement libre. L'enlèvement doit être fait tous les ans pour le 1er juin ».

► **Le 23 mai 1889** un arrêté a été pris « portant défense de laisser vaguer les oies ».

► **Le 22 juillet 1903 : arrêté réglant la vitesse des automobiles** (NDLR déjà !)

Considérant que les automobiles prennent une vitesse de plus en plus exagérée dans la traversée du village, malgré le danger qu'offre une courbe assez prononcée et qu'il n'y a plus de sûreté possible pour les personnes et les animaux domestiques, si on tolère ces abus ; arrêtons : **il est interdit aux automobilistes de traverser le village des Ayvelles à une allure autre que celle des voitures ordinaires, c'est-à-dire au petit trot d'un cheval, soit 10 km à l'heure.** Le maire : ROSSIGNOL.

► **le 29 mars 1909** : Considérant que le pignon de la maison HUREAUX-VESSERON située aux petites Ayvelles menace ruine et que la chute dudit pignon pourrait causer de graves accidents, arrêtons : la circulation est interdite dans la ruelle Marie-Anne commençant à la maison HUREAUX-VESSERON.

**Propreté du village, relations de voisinage, circulation, vitesse : des difficultés qui restent d'actualité...**



# Retour sur images

## CENTRE DE LOISIRS JUILLET 2021

Comme tous les étés, le centre de loisirs a ouvert ses portes du 7 au 30 juillet et a accueilli une soixantaine d'enfants au pôle scolaire. L'encadrement a été assuré par Familles Rurales.

Laetitia et son équipe d'animateurs ont proposé de nombreuses activités manuelles, culinaires et sportives ainsi qu'un grand jeu par semaine.

Les enfants ont pu profiter de sorties : Juca Ranch aux Ayvelles et Zig Zag parc près de Reims, Escape Game

Le centre a fermé ses portes sur un spectacle produit par les enfants.



## FÊTE AUX AYVELLES LE 19 ET 20 JUIN

Cette année encore, la fête foraine ne s'est pas déroulée comme nous l'aurions souhaité.

Seuls les forains étaient présents avec leurs manèges, la pêche aux canards et confiserie.

Le maquillage et la sculpture sur ballon étaient au rendez-vous le dimanche pour la plus grande joie des enfants.

La municipalité a distribué un bon de 5 € aux enfants jusqu'à 12 ans.

*Nous espérons que l'année 2022 pourra retrouver sa fête dans son intégralité.*





## Enfin on retrouve le terrain.

Ce samedi 25 septembre, l'US Les Ayvelles organisait la journée d'accueil des très jeunes footballeurs, âgés de 5 et 6 ans.

Tout au long de la journée, sous un beau soleil, ce ne sont pas moins d'une centaine de jeunes garçons et filles qui ont pu exprimer leur talent dans leur sport favori. Cette journée sous le signe de la découverte et non de la compétition a été une réussite totale de l'avis de tous les participants et de nombreux observateurs, parents et grands parents venus encourager leurs « petits bouts ».

Cette réussite est le fruit du travail des nombreux bénévoles qui n'ont pas ménagé leur peine tout au long de cette journée.

« En tant que Président de l'US Les Ayvelles, je tiens à travers ces lignes à remercier toutes les personnes qui nous soutiennent tout au long de l'année et nous encouragent à continuer afin de développer notre association qui porte haut les couleurs du village des Ayvelles ».

JM Maréchal



## SEDAN CHARLEVILLE

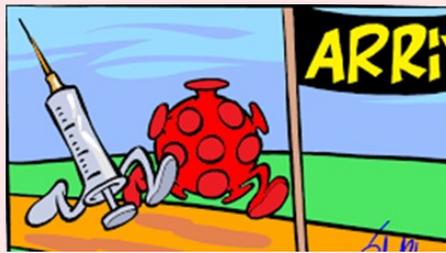
Le 3 octobre a eu lieu la 101<sup>ème</sup> édition de la mythique course SEDAN CHARLEVILLE.

Elle est un morceau de notre patrimoine ardennais.

Malgré une météo peu clémente, les coureurs ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Bravo à tous!



# Infos utiles



## INTERÊTS D'UNE DOSE SUPPLÉMENTAIRE



Ce rappel consiste à injecter une dose supplémentaire afin de renforcer l'immunité contre le virus.

### Pourquoi ?

La réponse immunitaire déclenchée par les vaccins à ARN Messager contre la Covid 19 est robuste mais cette protection diminue avec le temps. Cela signifie que le corps conserve toujours une immunité contre la maladie mais cette immunité diminue exposant la personne à une réinfection.

Ce virus est très difficile à maîtriser

Le vaccin évite les formes graves et donc les soins intensifs et un rappel permet une protection optimale.

### Pour qui ?

Ces doses de rappel sont destinées aux plus fragiles pour l'instant, les personnes de plus de 65 ans, les résidents en Ehpad et longs séjours, les personnes à haut risque de formes graves (les personnes immuno déprimées, ou avec des problèmes d'obésité, de diabète...).

*Une dose supplémentaire est la seule façon de retrouver une vie normale avec ses proches sans se mettre en danger.*

**Le vaccin est donc notre seule défense.**

## Carte d'identité nouveau format

L'ensemble des états membres de l'Union européenne se sont engagés à mettre en circulation un nouveau format de cartes d'identité qui **facilitera le passage aux frontières.**

**Voici les caractéristiques de la nouvelle carte nationale d'identité :**

**la taille d'une carte bancaire**

la possibilité d'indiquer **deux adresses au verso pour les enfants en résidence**

**alternée** chez leurs parents

des **éléments en relief pour les personnes mal voyantes**

de nombreuses innovations et des **sécurités robustes**

La puce de cette carte (semblable à celle des cartes bancaires) contient :

les données d'**état civil** du titulaire du titre : nom de famille, prénoms, date et lieu de naissance, sexe, taille, nationalité, nom d'usage

le **domicile** ou la **résidence**

la **date de délivrance** et la **date de fin de validité** du document

le **numéro de la carte**

l'image numérisée de la **photographie**

l'image numérisée des **empreintes digitales** de deux doigts

Cette puce électronique ne permet **aucune géolocalisation**, et ses usages ne sont pas traçables par l'État.

**Souvenez-vous, en 2014, la durée de validité de l'intégralité des cartes d'identités française a été allongée de 5 ans, mais attention, avec cette nouvelle carte la durée de validité est de nouveau de 10 ans.**



# Incivilités



**Fleurs arrachées rue du Pâquis** : en juin, les bacs à fleurs situés rue du Pâquis et très bien entretenus par Mme Baudoin, ont été vandalisés. Les fleurs et les plantations ont été arrachées et jetées à terre... **décourageant.**



**Terrain de jeux :**  
**La bibliothèque** ouverte dans une cabine téléphonique a été vandalisée et cassée. Des livres ont été dispersés et ont été abimés par la pluie... **Désolant**



Des débris ont été jetés au pied de **la poubelle**... **Ecoeurant**

Par ailleurs **plusieurs poteaux d'éclairage** et **des potelets** délimitant les places de stationnement ont été percutés et endommagés par des véhicules. Sur une dizaine d'incidents, une seule personne est venue le signaler en mairie ; Merci à elle... Le coût des réparations est très important !...**Navrant**

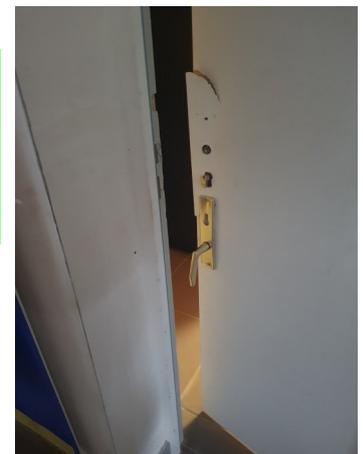


**Panneau d'affichage** : le panneau d'affichage situé au carrefour de la rue de Paternote et de la rue des Mapailles a été dégradé. La vitre, récemment changée a été brisée... **Attristant**

**Stade** : les locaux du club de football ont été cambriolés. Ont été volés, des jeux de maillots, des ballons et des boissons... **Fatigant**

D'autre part, nous avons appris, à la mi-septembre, **le vol de deux voitures** dans le village sur la rue principale...

**Désespérant**



**Merci à tous de respecter les efforts réalisés pour aménager et embellir le village. Le coût de ces réparations est, au final, très important pour nous tous .**



## Dates de reprise des clubs de l'association F.A.C.I.L.E.

**Anim'** ; Réunion des membres 21 septembre pour organiser Halloween en espérant que ce soit possible.  
Cotisation annuelle 10 € et 15 € pour un couple  
**Contact** : Muriel SIMON 06.15.39.36.39

**Informatique** : Inscriptions et reprise mercredi 22 septembre à partir de 17 heures.  
**Horaires** : 1<sup>er</sup> groupe le mercredi de 15h à 16h30, 2<sup>ème</sup> groupe le mercredi de 16h30 à 18h00  
**Lieu** : salle informatique de l'ancienne Mairie  
**Cotisation annuelle** : adultes : 52 € ; couple : 72 €  
**Contacts** : Jean-Pol DELOECKER : 06 08 28 08 08 ou Jean-Luc VILLER : 06 52 11 44 36

**Arts et loisirs** : Inscriptions et Reprise lundi 20 septembre à 14 heures  
**Horaires** : lundi de 13h45 à 17h  
**Lieu** : 1<sup>er</sup> étage de la Mairie  
**Coût** : cotisation annuelle : 20 € - plus coût à la séance si intervention d'un professionnel  
**Contacts** : Frédérique DELOECKER : 03 24 57 38 99

**Peinture sur soie** : inscriptions et reprise le lundi 20 septembre  
**Horaires** : lundi de 14h00 à 16h 30  
**Cotisations annuelle** : 20 €  
**Contact** : Michèle BINET : 03.24.57.09.56  
**Lieu** : 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie

**Couture** : Reprise et inscriptions mardi 21 septembre  
**Horaires** : mardi de 14h30 à 16h30  
**Lieu** : 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie  
**Cotisation annuelle** : 35 €  
**Contact** : Michèle BINET : 03.24.57.09.56

**Danse de Salon** : Reprise et inscriptions jeudi 16 septembre à 19 heures  
**Horaires** : le jeudi de 20h00 à 21h30  
**Lieu** : salle du rez-de-chaussée de la Mairie  
**Cotisations** : annuelle 15 €/personne et cotisation par séance 5 €/personne/cours  
**Contacts** : Jean-Pierre FROUSSART : 03.24.54.60.31

**Guitare** : Cours de guitare adultes, enfants, débutants ou confirmés.  
**Contact** : Sylvie DELANDHUY : 06.08.16.60.37

**Gymnastique** : Reprise et inscriptions mardi 7 septembre 9 h 30 et jeudi 9 septembre 19 h  
**Horaires** : mardi de 9h à 10h et jeudi de 18h45 à 19h45  
**Lieu** : salle du rez-de-chaussée de la Mairie  
**Cotisation annuelle** : 45 € pour une séance, 78 € pour 2 séances (ou pour un couple)  
**Contact** : Sylvia TUCCI : 06.20.42.94.37

**N.B.** : Il faut savoir que la préfecture demande de respecter un certain nombre de consignes sanitaires pour notre reprise, à savoir : Obligation du pass sanitaire et respect des gestes barrières : distanciation, masque, gel hydroalcoolique.

Nous recherchons un animateur bénévole pour initier les seniors aux outils numériques.  
Pour nous joindre [facile08@live.fr](mailto:facile08@live.fr).



À l'approche de Noël, petits et grands ne résistent pas à l'appel du **calendrier de l'Avent** ! Et s'il est fait main, c'est encore mieux. Voilà un **calendrier de l'Avent super facile à réaliser** et très économique. Il est même un peu écolo puisqu'il s'agit de réutiliser vos **rouleaux de papier toilette** !



## LE MATERIEL

- ◆ 25 rouleaux de papier toilette
- ◆ Une branche morte ou un cintre
- ◆ De la jolie ficelle
- ◆ Des rouleaux de ruban adhésif coloré
- ◆ Une perforatrice
- ◆ Un feutre
- ◆ Une paire de ciseaux
- ◆ 25 petits cadeaux ou pensées

Préparez votre support. Ajoutez une jolie ficelle à la branche de bois pour pouvoir l'accrocher ensuite. Si vous n'avez pas de branche, un petit tour en forêt et le tour est joué ou sinon un cintre peut aussi très bien faire l'affaire.

Pliez les rouleaux de papier toilette aux extrémités en rabattant les cotés l'un sur l'autre. Cela forme un joli petit paquet.

Perforez un des rabats pour chacun des 25 paquets.

Attachez une ficelle à la perforation. La ficelle doit être suffisamment longue pour pouvoir ensuite l'ajuster à votre convenance sur la branche.

Décorez les petits paquets avec du ruban adhésif coloré.

Ajoutez le chiffre au feutre.

Remplissez les paquets de bonbons, petits cadeaux, messages, toutes les petites douceurs qui réchaufferont votre mois de décembre.

Attachez les paquets sur la branche, un peu au hasard mais de manière équilibrée.



## RESPONSABLE DE PUBLICATION

LEBRETON Philippe

## MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

BEAUDEUX Isabelle  
BOUCHEX-BELLOMIE Carole  
HERBRETEAU Jean-Marie  
MARTIN Martine  
MORTIER Michel  
SIMON Muriel

## AVEC LA PARTICIPATION DE

DELOECKER Frédérique pour la relecture

# Divertissements et festivités

## MOTS CROISES : vins et vinification

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

### SOLUTION du n° 61

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	L	I	O	N	C	E	A	U	X
2	A	D		B	O	U	R	G	
3	M	E	C		M		G		G
4	P	A	L	E	T		E	C	U
5	A	L	E		E	R	N	E	E
6	S	E		S		E	T	A	U
7	S		R	A	I	N			L
8	E	T	O	N	N	E	S		E
9	S	E	I	G	N	E	U	R	S

**Horizontalement :** 1) vin de fête ; 2) petits villages ; 3) évapotranspiration réelle – à payer ; 4) mister raccourci - la chaptalisation consiste à en ajouter au moût ; 5) cuve ou large récipient – visage ; 6) enlevais – on peut en faire cent ou aucun ; 7) sans emballage ou en désordre, en... - non substituable ; 8) dépôts ou rouges quand ils sont de vin – manque ou organe ; 9) variété de lentilles – grands réservoirs pour la fermentation du vin ;

**Verticalement :** A) vin de Bourgogne dont le nom est associé à Musigny ; B) interjection – petit mammifère rongeur ou ...de cave – fin d'infinif ; C) personne vivante ou on la rend quand on meurt – pièces où l'on conserve le vin ; D) aliments qui entrent dans un repas ou parfois délicieux – administration américaine chargée de la collecte de l'impôt ; E) être édité, publié – société ou à elle ; F) article contracté – confer – terroir spécialisé dans la production d'un vin ou parfois grand pour un vin ; G) ancienne voiture citroën – style de musique avec récitation chantée de textes – à vendre ou antivirus ; H) sépare le vin des dépôts ; I) liquide sans saveur – crochets ;

## Après-midi des anciens

Cette année la commune laisse le choix aux anciens. Les Ayvellois de plus de 70 ans peuvent choisir entre participer à un repas au restaurant le jeudi 9 décembre à midi ou bien recevoir un colis pour Noël.

Les conjoints et conjointes de moins de 70 ans pourront prendre part au repas moyennant une faible participation.

Pour les personnes inscrites sur la liste électorale, aucune démarche n'est à faire. Des conseillers municipaux ont contacté toutes ces personnes durant le mois de septembre.

Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale et que vous n'avez pas été contacté pour donner votre choix, appelez sans tarder le secrétariat de mairie au 03 24 37 88 37.



## Saint Nicolas

Le samedi 4 décembre, la Mairie organise un après-midi récréatif à la cafétéria de Cora . Un goûter est prévu et Kid's Anim sera présent pour maquiller les enfants. Bien sûr, Saint Nicolas sera là lui aussi et remettra les chocolats aux enfants. Cette manifestation est ouverte à tous les enfants du village jusqu'à l'âge de 12 ans sur inscription après réception du flyer.



## Dates à retenir

Jeudi 11 novembre : cérémonie au monument aux morts

Samedi 4 décembre : Saint Nicolas à la cafétéria de Cora

Jeudi 9 décembre : Noël des anciens au restaurant

## Pédicure

La pédicure se déplacera dans notre village le mardi 25 janvier 2022.  
Tél : 03.24.59.02.20 afin de fixer un rendez-vous.

